

Deuxième séance, jeudi 11 octobre 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

SOMMAIRE: Assermentation. – Motion 2017-GC-115 Antoinette de Weck/Katharina Thalmann-Bolz Modification de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) – Nouvel alinéa à l'article 13 (Soutien à l'encadrement particulier); prise en considération. – Rapport d'activité 2018-GC-142 Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye (CIP HIB) (2017); discussion. – Élection: Un membre de la délégation fribourgeoise auprès de la CIP CSR. – Motion 2018-GC-41 Laurent Dietrich/Hubert Dafflon Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs LICD (art. 36 al. 1 let. d – déduction pour le contribuable aux études ou en apprentissage); prise en considération. – Motion 2018-GC-40 Ursula Krattinger/Eliane Aebischer Modification de la loi sur le personnel de l'Etat (art. 118 nouvel al. 3: le collaborateur ou la collaboratrice de l'Etat a droit à un congé payé pour soins donnés aux proches); retrait. – Rapport 2018-DFIN-45 Analyse des incidences des mesures structurelles et d'économies de l'Etat (Suite directe – Rapport sur postulat 2018-GC-44); discussion. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Olivier Flechtner, Xavier Ganioz, Fritz Glauser, Ueli Johnner-Etter, Nicolas Pasquier, Rose-Marie Rodriguez, Kirthana Wickramasingam, Markus Zosso; sans: Marc-Antoine Gamba, Marie-France Roth Pasquier.

MM. Didier Castella, Olivier Curty, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentation

Assermentation de M^{me} Claudine Codurey, élue par le Grand Conseil lors de la session d'octobre 2018

- > Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Madame, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

Recours en grâce 2018-DSJ-186 du 18 juin 2018

- > Le huis clos est prononcé.
- > La grâce est refusée dans un cas.
- > Le huis clos est levé.

Motion 2017-GC-115 Antoinette de Weck/Katharina Thalmann-Bolz Modification de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) – Nouvel alinéa à l'article 13 (Soutien à l'encadrement particulier)¹

Prise en considération

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Lors de l'examen de la loi sur la pédagogie spécialisée, la commission ad hoc avait constaté que les auxiliaires de vie qui accompagnent les enfants atteints d'un handicap durant les périodes scolaires, ne pouvaient pas le faire durant le temps passé dans un AES, car l'accueil extrascolaire est à la charge unique des communes, contrairement à l'enseignement, dont le coût est réparti entre l'Etat et les communes.

La commission aurait voulu procéder directement à cette modification, dans le cadre de l'examen de la loi sur la pédagogie spécialisée, ce que n'a pas pu suivre le directeur de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, car le domaine des AES relève d'une autre Direction, celle de M^{me} la Commissaire. Il estimait que la Direction de la santé et des affaires sociales devait être consultée pour cette modification. C'est la raison pour laquelle la commission a déposé cette motion. Le but de celle-ci n'est pas uniquement financier. Ce que nous voulons garantir par cette modification, c'est que l'auxiliaire puisse assurer le suivi de l'assistance. On évite un changement de personnel, ce qui est toujours difficile pour le bénéficiaire de l'aide, et on diminue la charge bureaucratique, puisqu'il ne sera pas nécessaire à la commune de trouver un autre auxiliaire ou de faire un contrat avec celui-ci.

¹ Déposé et développé le 10 juillet 2017, BGC p. 1802; réponse du Conseil d'Etat le 4 septembre 2018, BGC pp. 3170ss.

Ces raisons ont réussi à convaincre le Conseil d'Etat, qui accepte cette motion, et je l'en remercie. Je vous demande d'en faire de même.

Aebischer Susanne (*PDC/CVP, LA*). Ich spreche im Namen der Christlichdemokratischen Fraktion. Meine Interessenbindung in Zusammenhang mit diesem Thema: Ich bin Präsidentin von Kibelac, und wir betreiben 2 ausserschulische Betreuungen im Seebezirk.

Die CVP-Fraktion unterstützt die Motion einstimmig und zwar aus folgenden Gründen: Es ist wichtig, dass Kinder mit erhöhtem Betreuungsbedarf von einer Person begleitet werden über die verschiedenen Schulen und Tagesstrukturen hinaus. Auch begrüßen wir, dass in diesem Zusammenhang die Verantwortung nicht mehr alleine in der Tagesstruktur und bei den Gemeinden liegen soll.

Heute hätten wir die Möglichkeit, ein Gesuch zu stellen, was jedoch einen grossen administrativen Aufwand bedeutet. Das bedeutet oftmals, dass die Gemeinden entscheiden, die Anzahl Kinder pro Betreuungsperson zu senken und die ganzen Kosten dafür zu übernehmen. Ich bin sehr dafür, dass die administrativen Aufwände für die Betreuungseinrichtungen sinken und dass solche Dinge nicht mit grossen Formularen und administrativem Aufwand verbunden sind. Es gibt schon genügend Bereiche, in denen wir das täglich tun müssen.

In diesem Sinne empfehle ich Ihnen, die Motion anzunehmen.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Mon lien d'intérêt: je suis syndic de la commune de Corbières, qui compte un AES.

Notre groupe a pris connaissance de la motion de nos collègues de Weck et Thalmann-Bolz et l'a acceptée à l'unanimité. Cette répartition Etat-communes nous paraît des plus logiques. Les coûts doivent être répartis de la même façon pour l'entier de ce type de prestation, y compris pour les AES.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Die Fraktion Mitte Links Grün wird diese Motion auch einstimmig unterstützen. Wir sind sehr dankbar, dass sich die beiden Departemente ausgetauscht haben und sich gefunden haben. Ich denke, wie Frau de Weck gesagt hat, es geht um eine ganzheitliche Begleitung dieser Kinder, die integriert werden. In diesem Sinne finde ich das eine ganz gute Idee und ich bin gespannt auf die Schlussformulierung dieses Artikels.

Erstaunt war ich, dass gegenwärtig scheinbar nur 1 Kind in unseren Schulen integriert und begleitet wird. Das empfinde ich als wenig, da doch das Gesetz vorsieht, dass man die Integration von Kindern unterstützen will. Ich bin gespannt, ob es da eine Veränderung gibt. Ich denke, es gibt Kinder, die integriert werden können und von solchen Diensten profitieren können.

Garghentini Python Giovanna (*PS/SP, FV*). Le groupe socialiste va aussi accepter à l'unanimité cette motion.

Ce nouvel alinéa tombe sous le sens. Nous ne pouvons pas priver un enfant intégré dans une classe de l'école publique, qui a besoin d'une auxiliaire de vie, et l'empêcher de manger à l'accueil ou d'y passer la fin de l'après-midi, tout simplement car les frais de son auxiliaire de vie sont entièrement à la charge de sa commune. Cela reviendrait en fait à priver cet enfant de participer à l'école et ça, nous ne pouvons l'envisager. Peut-être que certaines et certains d'entre vous ont vu le dernier film de Fernand Melgar, «A l'école des philosophes». Ce film montre avec beaucoup de sensibilité et de délicatesse que les enfants en situation de handicap, tout comme les autres enfants d'ailleurs, ont besoin d'être stimulés pour leur développement. S'ils sont stimulés, les progrès peuvent être fulgurants. C'est bien la raison pour laquelle la loi scolaire et la loi sur la pédagogie spécialisée permettent l'intégration des enfants aux besoins particuliers, dans des classes de l'école publique. C'est également une chance pour les autres enfants de partager leur quotidien avec des enfants différents.

J'en arrive à mes liens d'intérêts: je suis directrice cantonale de Pro Infirmis Fribourg, qui œuvre pour l'autodétermination et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Pour que cet objectif d'autodétermination et d'inclusion devienne réalité, les personnes en situation de handicap ou leurs répondants doivent avoir le choix, le libre choix de mener leur vie comme elles l'entendent et d'avoir les mêmes droits, les mêmes chances et les mêmes possibilités que quiconque.

En l'occurrence, pour l'objet qui nous intéresse, ceci revient à avoir le choix de fréquenter l'école publique et les accueils extrascolaires. En permettant un financement partiel par le canton, nous permettons ce choix.

Je terminerai cette intervention en vous invitant à soutenir cette motion et par le slogan de Pro Infirmis: «Nous sommes tous égaux, car tous différents.»

Schwander Susanne (*PLR/FDP, LA*). Ich habe keine Interessenbindung in dieser Angelegenheit. Ich spreche im Namen der Freisinnig-demokratischen Fraktion. Die Freisinnig-demokratische Fraktion begrüsst die Empfehlung des Staatsrats zur Annahme dieser Motion. Le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité cette motion.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Als Mitmotiönärin stelle ich fest, dass alle Fraktionen Verständnis haben für ein eher geringfügiges Problem und dass eine wichtige Lücke geschlossen werden kann in 2 Gesetzen respektive nun im Gesetz über die familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen.

Ich bedanke mich auch beim Staatsrat, dass er so schnell gehandelt hat und die Fragen respektive unser Anliegen zum Schliessen der Gesetzeslücke aufgenommen hat.

La Commissaire. Je remercie toutes les intervenantes et tous les intervenants qui se sont exprimés en faveur de cette motion.

Le Conseil d'Etat partage la préoccupation exprimée ce matin, de pouvoir offrir également aux enfants qui sont au bénéfice d'une mesure d'aide renforcée à l'école l'accompagnement d'une auxiliaire de vie aussi dans les structures d'accueil extrafamilial. C'est aussi une question de cohérence dans la prise en charge et, finalement, un droit des parents de pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale.

C'est donc un élément extrêmement important et je ne peux que vous inviter, effectivement, à accepter cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 82 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 82.

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Rapport d'activité 2018-GC-142 Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye (CIP HIB) (2017)¹

Discussion

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). La Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) vous soumet son rapport annuel, qui porte sur son activité de février 2017 à février 2018. Durant cette période, la commission s'est réunie à deux reprises.

Le contrôle de la commission est de nature politique et de haute surveillance. Cette organisation du contrôle parlementaire est spécifique aux établissements régis par des conventions intercantionales. Les deux Grand Conseils ont toujours à se prononcer sur les moyens financiers de l'Établissement au travers des budgets cantonaux.

Selon un principe d'alternance entre les cantons de Vaud et de Fribourg, j'ai l'honneur de présider la commission pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2019.

Lors de la séance de février 2018, la commission a pu féliciter M. Charly Haenni, nouveau président du Conseil d'établissement nommé par les Conseils d'Etat des deux cantons, et M^{me} Nataly Viens Python comme membre du Conseil d'établissement, cette dernière est la directrice de la Haute école de santé du canton de Fribourg, elle a donc tous les atouts pour comprendre les enjeux que vit le HIB.

Le Conseil d'Établissement devait présenter un plan stratégique de l'Établissement. La commission interparlementaire de contrôle souligne le travail important effectué à la rédaction du projet stratégique 2017–2022 de l'HIB, qui décrit bien sa mission, ses valeurs et l'orientation de l'hôpital. La commission qualifie la stratégie du HIB de claire, raisonnable et bien alignée sur les besoins de son bassin de population, sans velléité de pratiquer des interventions de médecine hautement spécialisée.

Elle met en lumière quelques priorités et principes fondamentaux qui vont guider l'action de l'HIB ces prochaines années.

En approuvant la stratégie du HIB, les deux cantons ont donné un signal positif aux futurs travaux de construction et de rénovation du site de Payerne.

Le projet prévoit dans un premier temps la construction d'un nouveau bâtiment, qui comprendra les chambres d'hospitalisation avec le plateau technique incluant le bloc opératoire. Dans un deuxième temps, il est prévu la rénovation du bâtiment principal, qui date de 1973, afin d'accueillir principalement les activités ambulatoires, des cabinets de consultation, voire des bureaux.

¹ Rapport pp. 3352ss.

A ce stade initial du projet, l'estimation du coût s'élève à près de 60 millions. Selon un planning optimiste, la direction générale prévoit une inauguration du nouveau bâtiment à l'horizon 2022–2023.

La construction du nouveau bâtiment sera financée par les fonds propres de l'Établissement et par des fonds étrangers sous forme d'emprunts bancaires contractés directement par le HIB. Le HIB sollicitera la garantie de l'Etat de Vaud pour l'emprunt. Le conseiller d'Etat avait d'ailleurs laissé entendre que cette garantie pourrait être étendue au total de l'emprunt, puisque du côté fribourgeois, la loi sur le financement des hôpitaux ne prévoit pas de participation du canton. Les constructions hospitalières doivent être financées par la part de 10% des tarifs affectés aux investissements.

Le HIB a clôturé l'exercice 2016 avec une perte de 272 607 frs, alors que la perte d'exploitation se montait à 601 376 frs. La dissolution de provisions a permis de pondérer la perte d'exploitation.

Les revenus du HIB ont augmenté d'environ 600 000 frs, pour s'élever à un total d'environ 90 millions.

Néanmoins, il y a eu en 2016 une baisse de 200 cas d'hospitalisation, ce qui génère une baisse de revenus de 1,35 million en partie compensée par l'augmentation des revenus ambulatoires.

Le total des charges d'exploitation a augmenté de 2,3%, ce qui représente un accroissement de 2 millions.

Ce budget 2018 présente une perte d'exploitation de 400 000 frs.

Le total des charges (salaires + charges d'exploitation) sera de 95 640 170 frs.

Le total des recettes sera de 95 240 170 frs.

Le déficit prévu ne représente finalement que 0,4% du budget total, mais il convient de tenir compte du fait que l'exercice comptable 2017 n'est pas bon (déficit prévu de 900 000 frs).

Le budget 2018 reflète les difficultés auxquelles l'HIB est confronté. Il doit faire face à des tarifs à la baisse, des charges en augmentation et des coûts salariaux à la hausse. Cette situation demande de mettre en œuvre des éléments de bonne gestion, d'efficacité économique et organisationnelle. Pour cette raison le Conseil d'Établissement a demandé à l'équipe de direction de mettre en place une *task force* de façon à réaliser des économies dans l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire.

En préambule, il est rappelé que le mandat de prestations précise les conditions pour exercer à charge de la LAMal, il en découle un contrat de prestations annuel, qui fixe les engagements ainsi que le financement. Il est rappelé que le HIB figure sur les deux listes hospitalières vaudoise et fribourgeoise qui autorisent à exercer à charge de la LAMal. Les

axes stratégiques et les objectifs sont fixés dans le mandat de prestation qui couvre la période de 2015 à 2019.

La commission a pu constater que la très grande majorité des engagements sont tenus et évalués positivement dans le rapport établi par le Service de la santé publique Vaud, en collaboration avec celui de Fribourg.

Au niveau des statistiques relatives aux ré-opérations potentiellement évitables, le HIB se situe en dessous de la moyenne vaudoise et également en dessous du taux attendu, ce qui est positif pour l'hôpital. On constate également que le HIB est en dessous de la moyenne concernant les réadmissions potentiellement évitables.

La formation des soignants (non-médecins) a largement augmenté depuis 2013, date de la mise en place d'un nouveau modèle de financement par les cantons. Sur la base de ces chiffres, on peut qualifier le HIB d'hôpital formateur.

Le HIB participe activement au projet de renforcement de l'organisation intercantonale de santé. Il s'agit de la réalisation d'un réseau socio-sanitaire qui intègre tous les partenaires broyards (médecins installés, soins à domicile, EMS, pharmacies, etc.).

Il est important pour le HIB d'entretenir des relations personnalisées de qualité avec les médecins installés, en particulier dans le suivi après une intervention à l'hôpital.

Le HIB souhaite collaborer encore davantage tant avec le HFR qu'avec le CHUV dans le but de pérenniser l'HIB dans son rôle d'hôpital régional et de développer une médecine de proximité en garantissant la qualité et la sécurité des prestations.

La commission remercie M^{me} et M. les Conseillers d'Etat Anne-Claude Demierre et Pierre-Yves Maillard, qui ont participé aux séances.

Nous remercions tout particulièrement M^{me} Susan Elbourne Rebet, présidente du Conseil d'Établissement sortante, M. Charly Haenni, nouveau président, M. Laurent Exquis, directeur général et M. Pablo Gonzalez, directeur financier, qui ont répondu de manière complète et détaillée aux questions de la commission.

Nos remerciements vont aussi à M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, pour l'organisation de nos travaux et la tenue des procès-verbaux des séances.

Cotting-Chardonnens Violaine (PS/SP, BR). Je suis Broyarde et membre de la commission interparlementaire du HIB.

Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport 2017 de ladite commission. Nous saluons les efforts de la Direction du HIB qui tendent à maintenir et à sans cesse améliorer une offre hospitalière de qualité sur ses deux sites broyards. Nous tenons à relever l'engagement et le dynamisme au sein

du conseil d'établissement de son nouveau président Charly Haenni et au sein du HIB de son directeur Laurent Exquis.

Le projet de construction et de rénovation du site de Payerne à l'horizon 2022–2023 est d'une importance majeure pour la Broye intercantonale, qui tend à développer un réseau regroupant tous les acteurs de la santé. D'autre part, dans un contexte hospitalier qui se complexifie, nous relevons la rigueur et le sérieux avec lesquels les dirigeants visent à retrouver l'équilibre économique. Enfin et après des négociations difficiles, notre groupe salue l'adhésion du HIB à la convention collective de travail CCT-SAN, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2017.

En conclusion et au vu de ce qui précède, le groupe socialiste adopte le rapport d'activité et en remercie la présidente.

Péclard Cédric (*VCG/MLG, BR*). Notre groupe a pris connaissance avec intérêt du rapport annuel 2017 de la commission interparlementaire de contrôle de l'hôpital intercantonal de la Broye, Vaud et Fribourg.

Nous soulignons l'excellent travail réalisé à la mise en place du plan stratégique 2017–2022 du HIB. La commission qualifie la stratégie du HIB de claire, raisonnable et bien alignée sur les besoins de son bassin de population, sans prétention de pratiquer des interventions de médecine hautement spécialisée. L'ambitieux réseau santé broyard, qui intègre tous les partenaires de la branche (médecins installés, soins à domicile, EMS, pharmacies) permettra de renforcer l'organisation intercantonale de santé en plaçant le patient au centre de la chaîne de soins. Celle-ci peut compter dans le cadre de ce projet sur le HIB comme pièce maîtresse d'un réseau socio-sanitaire.

Afin de répondre au défi de la croissance démographique ainsi que de la population vieillissante, il est important d'adapter l'infrastructure aux futurs enjeux médicaux. De ce fait, la construction d'un nouvel établissement sur le site de Payerne est inévitable et ainsi fait en sorte que le site d'Estavayer reste attractif. En approuvant la stratégie du HIB, les deux cantons ont donné un signal positif aux futurs travaux de construction et de rénovation du site de Payerne. Le projet prévoit deux étapes: en premier lieu la construction d'un nouveau bâtiment, qui comprendra des chambres d'hospitalisation et le bloc opératoire. Dans un deuxième temps est prévue la rénovation du bâtiment principal, qui date de 1973. L'estimation totale des coûts se monte à environ 60 millions. Notre nouveau directeur aura la tâche de mettre en œuvre cette stratégie 2017–2022 du HIB et d'entreprendre la construction d'un nouvel établissement de soins aigus à Payerne.

Nous saluons la rigueur du budget 2018. Le résultat final prévoit une perte d'exploitation d'environ 400 000 frs, qui ne représente que 0,4% du budget total.

Le groupe Vert Centre Gauche prend acte avec satisfaction de ce rapport.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Je suis patron d'orthopédie retraité du HIB et membre de la commission interparlementaire de contrôle.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié ce rapport et l'approuve.

Je n'ai personnellement rien à ajouter par rapport à ce que la rapporteurs vient de nous dire.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je ne peux à mon tour que saluer le travail effectué par les collaborateurs et collaboratrices et la Direction du HIB, et rappeler le rôle important que le HIB joue dans le système sanitaire de notre canton.

Le Conseil d'Etat a approuvé le budget avec un déficit de 400 000 frs pour 2018 en demandant expressément au conseil d'établissement aussi de prendre toutes les mesures pour arriver à un équilibre dès l'année 2018, mais aussi sur un équilibre des prochains budgets.

Par rapport à l'information sur la garantie que le canton de Vaud pourrait donner sur l'ensemble de la construction, M. le Conseiller d'Etat en charge de la santé du canton de Vaud nous a informés que le canton de Vaud ne donnerait la garantie que sur la partie vaudoise de la construction.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Election

Un membre de la délégation fribourgeoise auprès de la CIP CSR

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Les membres de la CAE ont été consultés par voie de circulation. Notre commission préavise favorablement cette candidature.

Résultats du scrutin, organisé en cours de séance.

Bulletins distribués: 88; rentrés: 84; blancs: 4; nuls: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu-e *M^{me} Martine Fagherazzi, à Ecuwillens*, par 78 voix.

Il y a 2 voix éparses.

—

**Motion 2018-GC-41 Laurent Dietrich/
Hubert Dafflon**
**Modification de la loi sur les impôts
cantonaux directs LICD (art. 36 al. 1 let. d –
déduction pour le contribuable aux études
ou en apprentissage)¹**

Prise en considération

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Il y a quelques mois, une grande majorité du Grand Conseil avait admis l'augmentation des taxes universitaires dès cet automne 2018, une augmentation de l'ordre de 33%. Elle nous paraissait en l'état justifiée. On ne s'était pas rendu compte finalement que cela pouvait avoir un deuxième effet négatif pour les jeunes aux études. Lorsque vous devez payer plus cher, vous devez probablement travailler plus cher. Il y a beaucoup d'étudiants et d'apprentis qui doivent travailler pour gagner leur pain. Ils n'ont pas de bourse d'étude, ce n'est pas forcément toujours les parents qui sont derrière et dans ce cadre-là il était pour nous assez injuste finalement de les pénaliser deux fois: il faut travailler plus et encore payer plus d'impôts.

Dans ce sens-là, la motion est signée par mon collègue Dietrich et moi-même, mais à la base ce sont les Jeunes démocrates-chrétiens, membres du comité de l'Association des étudiants de l'Université de Fribourg, qui ont attiré notre attention sur cette problématique et ont souhaité ce correctif, que nous soutenons avec plaisir. Comme le dit le Conseil d'Etat, il s'agit uniquement de rendre justice et de retrouver l'équilibre en augmentant la déduction aux apprentis et aux étudiants, qui, elle aussi, passerait de 2000 à 2700 frs, donc une augmentation dans les mêmes proportions afin de ne pas péjorer la situation de ces étudiants.

En conclusion, je vous recommande vivement de soutenir cette motion.

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). Die Antwort des Staatsrates auf die vorliegende Motion zeigt: Der Staatsrat ist doch noch fähig, Steuern zu senken und nicht immer neue Steuerquellen zu erschliessen und somit nach neuen Einnahmen zu suchen, um seine grosszügigen Budgets auszugleichen.

Man kann hier wirklich nicht von einem grossen Wurf sprechen, sondern es handelt sich lediglich um reine Kosmetik. Immerhin ist es ein kleiner Fingerzeig in die gute Richtung. Der Staatsrat muss nun diesen eingeschlagenen Weg für alle Steuerzahlerinnen und Steuerzahler anwenden und die Bürgerinnen und Bürger endlich steuerlich entlasten.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion ist generell für tiefere Steuern und weniger Abgaben und somit findet die Freisinnig-demokratische Fraktion den minim grösseren Steuerab-

zug für Personen in der Lehre, in der dualen Ausbildung oder im Studium angebracht und richtig.

Dementsprechend unterstützt die Freisinnig-demokratische Fraktion einstimmig die zur Diskussion stehende Motion.

Defferrard Francine (*PDC/CVP, SC*). La déduction fiscale dont nous parlons aujourd'hui est bien celle accordée à l'apprenti ou à l'étudiant comme contribuable et non pas celle accordée aux parents dont les enfants sont aux études ou en apprentissage. Autour de nous, les cantons du Valais et du Jura connaissent ce genre de déduction spéciale sur le revenu de l'activité lucrative, soit 7430 frs pour le canton du Valais sur le salaire des apprentis, des étudiants et des stagiaires et 3800 frs pour le Jura sur le salaire des apprentis et des étudiants.

Pour un étudiant, il est difficile de concilier travail et études. La mesure proposée est ciblée en faveur d'usagers qui consentent à des efforts importants, notamment aux fins de financer leurs études. Cette mesure renforcera l'attractivité des structures de formation professionnelle de notre canton.

Le groupe démocrate-chrétien dans son ensemble acceptera cette motion et vous invite à en faire de même.

Herren-Schick Paul (*UDC/SVP, LA*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat sich mit der Motion Dietrich/Dafflon befasst. Ob die angestrebten Ziele dieser Motion, Vermeiden einer Verschlechterung der Situation der Studierenden und Lehrlinge sowie Eindämmung des Überschuldungsrisikos junger Menschen, erreicht werden können, ist zwar – wie in der Antwort des Staatsrates vermerkt – fraglich. Infolge der geringen Auswirkungen – es ist mit einem Steuerausfall von ca. 178 000 Franken zu rechnen –, folgt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei der Meinung des Staatsrates und wird der Motion zustimmen.

Girard Raoul (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a pris connaissance de cette motion de nos collègues Dietrich et Dafflon.

L'augmentation des taxes universitaires notamment justifie à nos yeux une augmentation de la déduction octroyée aux étudiants. Nous soutiendrons par conséquent cette motion.

Cette motion nous paraît cependant encore insuffisante par rapport à la charge fiscale subie par les étudiants. Nous nous souvenons tous qu'en 2014 dans cette même salle, lorsque nous traitions des mesures structurelles et d'économie, nous avons réintroduit un montant minimal de 50 frs d'impôts. Avec les impôts communaux, paroissiaux, le montant peut facilement grimper jusqu'à 100 frs par année. Je vous avouerai que ce montant minimal pose plus de problèmes à la grande majorité des étudiants, et pas qu'aux étudiants. Ce montant s'applique également à la population la plus fragilisée de notre canton. Vous êtes à l'aide sociale, vous vivez avec le minimum vital

¹ Déposée et développée le 20 mars 2018, BGC p. 754; réponse du Conseil d'Etat le 21 août 2018, BGC p. 3197.

et vous devez sortir 100 frs d'impôts alors que théoriquement avec les déductions vous devriez avoir un revenu imposable nul.

C'est pour cette raison et notamment avec le même souci que l'équité fiscale pour étudiants que nous déposerons une motion pour abroger l'alinéa 5 de l'article 37 LICD.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Die Unterstützung von Jugendlichen ist der Fraktion Mitte Links Grün unbestritten ein wichtiges Anliegen. Trotzdem werden dieser Motion nicht alle Mitglieder zustimmen. Knapp die Hälfte wird sich der Stimme enthalten. Der Grund ist simpel: Mit dieser Massnahme werden die angestrebten Ziele schlicht nicht erreicht. Steuerrabatte für Studierende und Lernende, die in der Regel keine oder kaum Steuern bezahlen, helfen ihnen nicht wirklich weiter.

So bezweifelt auch der Staatsrat in seiner Antwort die Wirksamkeit dieser Massnahme. Mit dem Antrag zur Annahme der Motion zeigt er sich bereit, eine Verschlechterung der Situation der Lernenden und Studierenden zu vermeiden und auch das Überschuldungsrisiko einzudämmen, allerdings insbesondere weil die finanziellen Konsequenzen geringfügig sind. Bei einer solchen Begründung sei die Frage gestattet: Wie ernst ist es dem Staatsrat mit der kantonalen Politik für die Prävention und Bekämpfung der privaten Überschuldung, denn die Umsetzung des bestehenden Aktionsplans wird auch nicht ohne Kosten zu haben sein?

Godel Georges, Directeur des finances. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition à cette motion, même si l'alliance centre-gauche est partagée par rapport aux objectifs qui ont été cités. Je rappelle juste simplement que la proposition est d'augmenter la fiscalité du même pourcentage que les taxes. C'est bien la motion qui a été déposée. Par conséquent je vous propose de suivre.

Pour les autres considérations, j'ai des statistiques sous les yeux. Rassurez-vous, je ne vais pas vous faire de promesse de baisse fiscale aujourd'hui. Nous aurons l'occasion d'en discuter probablement d'ici la fin de l'année avec le projet fiscal. Vous avez accepté aussi une motion concernant la fortune. C'est bien dans la fortune que le canton de Fribourg est le plus mal placé. Je vous assure que cela pose un problème pour amener des gens qui ont une certaine fortune et qui pourraient permettre d'une certaine façon de diminuer la charge fiscale des autres. C'est important de le savoir en termes de vision à moyen et à long terme.

En ce qui concerne aujourd'hui la fiscalité, je parle uniquement des couples mariés avec deux enfants et un revenu de 50 000 frs, le canton de Fribourg n'est pas si mal classé. Il y a encore dix cantons qui sont moins bien lotis et je dirais même qu'avec 100 000 frs c'est encore davantage. Sous cet angle-là, nous sommes plutôt bien placés, mais vous connaissez les échéances qu'il y a, c'est l'attractivité économique du canton qui est en jeu et pour cela il faudra trouver une solution

avec la fiscalité des entreprises avant de toucher les autres. En aucun cas nous ne devons toucher la fiscalité des personnes physiques à la hausse. C'est le credo du Gouvernement, qui s'est engagé dans ce domaine-là par rapport au projet fiscal.

Revenons à notre motion. Suivez simplement ce que le Conseil d'Etat vous propose.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 86 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghenti Pythou Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 86.*

Se sont abstenus:

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

**Motion 2018-GC-40 Ursula Krattinger/
Eliane Aebischer**
**Modification de la loi sur le personnel de
l'Etat (art. 118 nouvel al. 3: le collaborateur
ou la collaboratrice de l'Etat a droit à un
congé payé pour soins donnés aux proches)¹**

Prise en considération

Aebischer Eliane (*PS/SP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Staatsangestellte des Kantons und unterstehe damit auch dem Gesetz über das Staatspersonal. Frau Krattinger und ich danken dem Staatsrat für die fristgerechte Antwort auf unsere Motion und auch dafür, dass er unser Anliegen grundsätzlich teilt.

Nous prenons acte du fait que le Conseil d'Etat a pleinement conscience de la problématique et de sa volonté de la prendre en compte dans le cadre de la législation sur la politique du personnel.

Wie wir in unserer Begründung erwähnt haben, kann und darf es nicht sein, dass Mitarbeitende ihren Jahresurlaub beziehen müssen, um ihren Angehörigen in schwierigen Zeiten beizustehen. Auch scheint es uns nicht angebracht, dass Mitarbeitende in so einer Notsituation einen unbezahlten Urlaub einreichen sollen und zusätzlich zu dieser besonderen familiären Belastung auch noch finanzielle Einbussen hinnehmen müssen.

Wie der Antwort des Staatsrates zu entnehmen ist, lässt das Gesetz bereits bezahlte Urlaube zu. Wir erlauben uns allerdings den Hinweis, dass die erwähnten Gesetzesartikel sehr schwammig formuliert sind – zu schwammig: «für die Ausübung gesetzlicher Verpflichtungen oder für *besondere Ereignisse*, für eine Aufgabe von *allgemeinem Interesse* oder aus anderen *triftigen Gründen*» kann ein bezahlter Urlaub gewährt werden. Sprechen drei Leute zusammen über «triftige Gründe», über «besondere Ereignisse» oder über «allgemeines Interesse», resultieren daraus mindestens vier verschiedene Meinungen.

Zudem ist es nicht sinnvoll und auch nicht verantwortbar, dass die Arbeitnehmer und Arbeitnehmerinnen jeweils auf den Goodwill der zuständigen Dienststelle angewiesen sind und keine gesetzlich geregelte Grundlage vorhanden ist. Vergessen Sie nicht: Jeder von uns kann früher oder später mit dieser Thematik konfrontiert werden und es kann nicht angehen, dass man dann seine Energie mit juristischem Geplänkel verschwenden muss. Unsere ganze Kraft soll dann unseren Angehörigen gehören.

Wir erwarten also diesbezüglich eine klarere und verlässlichere Gesetzgebung, in welcher der Arbeitgeber nicht das Recht hat, bezahlten Urlaub zu gewähren, sondern die Pflicht.

Auch das Argument, viele andere Kantone würden dies auch nicht explizit im Gesetz regeln, hat für uns keine Bedeutung. Wieso soll der Kanton Freiburg keine Vorreiterrolle übernehmen, wie das auch viele innovative und erfolgreiche Unternehmen tun, wie beispielsweise Microsoft oder Google, welche diese Praxis des bezahlten Pflegeurlaubs kennen?

Würden alle immer nur das tun, was es schon gibt, gäbe es keine innovativen Politiker – und damit auch keine innovative Politik.

Dennoch sind wir damit einverstanden, dass die Problematik des Pflegeurlaubs im Rahmen der Totalrevision des Personalgesetzes geregelt wird.

Nous faisons la lecture suivante de la déclaration du Conseil d'Etat. D'une part, nous en déduisons son intention d'établir, au niveau de la loi, le principe d'un tel congé. Et deuxièmement, nous comprenons que le conseil d'Etat souhaite définir, de manière objective et réfléchie, les conditions d'octroi ainsi que les options de son exercice. Sous cet angle, la réponse du Conseil d'Etat est une véritable déclaration d'intention de sa part d'instaurer ces deux principes.

Une telle déclaration d'intention va dans la bonne direction, et surtout dans la direction visée par notre motion.

Wir werden also, sehr geehrter Herr Staatsrat, zum gegebenen Zeitpunkt ein waches Auge darauf werfen und ziehen unsere Motion zurück.

> Cette motion est retirée par ses auteurs.

> L'objet est ainsi liquidé.

—

Rapport 2018-DFIN-45
**Analyse des incidences des mesures
structurelles et d'économies de l'Etat**
(Suite directe – Rapport sur postulat
2018-GC-44)²

Discussion

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). En tant que postulante et députée PLR, c'est avec une double attention que j'ai pris connaissance du rapport sur l'analyse des incidences des mesures structurelles et d'économies de l'Etat. Mon collègue Bruno Boschung et moi-même demandions une analyse globale de la situation actuelle avec une vue d'ensemble sur les

¹ Déposée et développée le 20 mars 2018, BGC p. 753; réponse du Conseil d'Etat le 28 août 2018, BGC pp. 3194ss.

² Rapport pp. XXXXss.

conséquences des mesures prises et, selon le bilan final, une vision du Conseil d'Etat sur les mesures pérennes.

Nous tenons à remercier le Conseil d'Etat pour le contenu du rapport, qui répond de manière très satisfaisante à nos interrogations. Il est très clair, à sa lecture, que la nécessité de ce plan de mesures n'est pas à remettre en question au vu du bilan final positif. Et ceci même si tous les objectifs financiers fixés par les projections ne sont pas totalement atteints.

Ces divergences sont expliquées et ne surprennent pas, elles étaient prévisibles étant donné que le Conseil d'Etat s'est basé sur le plan financier de législature comme méthode de calcul. On sait toutes et tous qu'un plan financier reste très aléatoire et peut être très vite évolutif, donc incertain. En même temps, un autre mécanisme financier n'existe certainement pas pour faire ce genre d'exercice. Nous constatons aussi que d'autres paramètres ont aussi influencé défavorablement ces projections.

Néanmoins, les réflexions 2013–2014 avec le vote du paquet global par le Grand Conseil, les analyses complémentaires en 2015–2016, les restrictions complémentaires dans la gestion courante de l'Etat dans le cadre des procédures budgétaires ont eu pour conséquence de permettre à l'Etat de se trouver dans une situation financière actuelle très confortable.

Nous remarquons aussi que quelques mesures ont été abandonnées. Si je comprends presque la totalité des raisons de certains abandons, j'ai plus de peine à lire que le Conseil d'Etat abandonne une mesure car une commission cantonale la refuse, ceci alors même que beaucoup d'acteurs n'entraient pas non plus en matière, mais eux ont ouvert le dialogue et négocié âprement. Je pense ici entre autres, au personnel de l'Etat et aux communes.

Bien entendu, le chapitre concernant les communes me tient à cœur, mais je laisse le soin à mon successeur à la présidence de l'ACF de le disséquer aussi bien que moi, voire mieux. Toutefois, je me suis réjoui de connaître la finalité des incidences sur les communes, à savoir un résultat global satisfaisant. Il faut croire que négocier d'une manière soutenue à 6h30 dans votre fief des Finances, M. le Conseiller d'Etat, a porté ses fruits.

Le Conseil d'Etat explicite très formellement la nécessité de maintenir des mesures pérennes. Sa vision à moyen terme est même pessimiste. Il annonce d'ores et déjà un éventuel nouveau train de mesures structurelles et d'économies. Pour ma part, il faudra plus que me convaincre, si je suis encore dans cet hémicycle. Avant toute chose, j'invite le Conseil d'Etat à reprendre la réflexion sur les mesures en suspens, à en calculer l'impact financier, à mettre en place toutes les mesures complémentaires qui étaient prévues et à faire preuve surtout de vigilance dans le ménage courant étatique en maîtrisant impérativement l'augmentation des charges. Le Conseil d'Etat se doit d'être conséquent, d'adopter peut-être une autre

philosophie avant de lancer un nouveau train de mesures d'économies.

En conclusion, le paquet de mesures structurelles et d'économies a contribué à l'amélioration des finances publiques. Il démontre également que les mesures pérennes doivent le rester au vu des projections futures et par conséquent, chers collègues, il ne serait pas opportun, de revenir encore sur l'une ou l'autre de ces mesures en déposant un instrument parlementaire. A bon entendeur.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical accepte ce postulat et dans la foulée prend acte dudit rapport.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a lu avec intérêt le rapport portant sur l'analyse des incidences des mesures structurelles et d'économies de l'Etat, un rapport fouillé, plein de chiffres, aussi agréable à lire qu'une feuille d'impôts, un rapport dans lequel flotte cependant une grande confusion, entre les mesures prévues qui n'ont pas été appliquées, celles que l'on a pas pu appliquer, les mesures apparues après les décisions du mois d'octobre 2013, les mesures qui ont disparu et celles qui sont restées coincées devenant ainsi pérennes. Éloignons-nous alors des chiffres pour regarder le fond de ces mesures.

A la question de savoir si ces mesures ont atteint leur objectif, la réponse reste vague: «Il est difficile de distinguer de manière fiable les évolutions découlant directement des mesures prises de celles engendrées par d'autres phénomènes.» Le député que je suis reste donc sur sa faim. Les bons résultats des comptes sont-ils dus aux mesures structurelles et d'économies ou pas? Si oui, si l'objectif est atteint, faut-il alors conserver ces mesures? Une autre question se pose peut-être. En octobre 2013, nous avons voté des mesures pour la période 2014–2016 et le message de 2013 parlait de mesures qui seraient présentées au Grand Conseil plus tard dans une deuxième vague, mais le message ne parlait pas des mesures qui devaient être pérennes. Certes, il y avait dix-huit mesures qui ont demandé une modification de la loi. On avait bien compris qu'un retour à l'ancienne version ne serait vraiment pas facile. Pour les deux cents autres mesures en gros, combien sont encore appliquées? Le groupe socialiste ne demande pas un effacement pur et simple de toutes ces mesures, mais nous regrettons vraiment le manque de visibilité du statut de ces mesures. Un vrai *monitoring* pourrait aider à justifier la pertinence du maintien de certaines mesures.

Pour conclure, je reviens au message de 2013 et permettez-moi, M. le Commissaire, de vous citer encore une fois: «Une politique budgétaire et financière qui ne s'inscrit pas dans la perspective d'un équilibre durable n'offre à terme que le choix entre la remise en cause des prestations publiques et/ou une augmentation des impôts.» A l'heure où la réforme fiscale de l'imposition des entreprises annonce une importante baisse des rentrées fiscales, cette phrase nous laisse plus que perplexes.

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Ich hatte etwas weniger Mühe als Kollege Benoît Piller, diesen Bericht zu analysieren. Ich möchte mich beim Staatsrat für den ausführlichen Bericht bedanken. Er ist detailliert verfasst und gibt auf die meisten der gestellten Fragen eine Antwort. Dies obwohl die Auswirkungen des Massnahmenpaketes im Vergleich zum Finanzplan 2014 bis 2016 nur schätzungsweise aufgezeigt werden und nicht konkret auf die Wirkung der einzelnen Massnahmen eingegangen wird. Das haben wir mit unserem Postulat auch nicht explizit verlangt und es wäre, wie es der Staatsrat erwähnt, praktisch nicht möglich gewesen, nachdem die effektiven Finanzergebnisse zwischen 2014 bis 2016 auch durch andere Aspekte ausserhalb des Massnahmenpakets zum Teil positiv beeinflusst worden sind.

Es kann somit nicht mit aller Klarheit aufgezeigt werden, ob das damals formulierte Ziel der Verbesserung der Staatsfinanzen um rund 415 Millionen Franken tatsächlich – und in welcher Genauigkeit – durch das Massnahmenpaket erreicht worden ist. Das ist auf der einen Seite zwar schade und in diesem Sinne nicht vollständig transparent, aber dennoch zeigt der Bericht auf, dass es ohne das Massnahmenpaket mit den befristeten und den unbefristeten Massnahmen nicht möglich gewesen wäre, die Kantonsfinanzen in den letzten Jahren im Gleichgewicht zu halten. Es waren in der Zeit zwischen 2014 bis 2016 gleichzeitig keine Tendenzen erkennbar, wonach auf der einen Seite der Sparhebel in vielen Bereichen ange setzt wurde und auf der anderen Seite – weder vom Staatsrat noch von Seiten des Grossen Rates – neue Schleusen für nicht unbedingt notwendige Staatsausgaben geöffnet worden sind. Das Sparpaket hat somit in dieser Zeit auch in diesem Sinne präventiv gewirkt. Mir scheint, dass diese Wirkung heute etwas verpufft ist, speziell wenn wir auf das Budget 2019 schauen, welches wir in der Novembersession beraten werden. Das ist aber heute noch nicht das Thema.

Es wurde bereits von Kollegin Savary angetönt: Interessant ist die Beurteilung der Auswirkungen auf die Gemeinden, die im Bericht recht detailliert aufgezeigt werden konnten. Dies war damals eine grosse Sorge, denn es war die Absicht weder des Staatsrates noch des Grossen Rates, die Sparübung auf dem Buckel der Gemeinden auszutragen. Zwar konnte die geschätzte Nettoentlastung für die Gemeinden von rund 30 Millionen Franken im Finanzplan nicht erreicht werden. Dennoch betrug die Entlastung netto rund 20 Millionen Franken und mit Ausnahme von zwei der insgesamt 150 Gemeinden wurden alle Gemeinden finanziell entlastet. Das hat auch dazu geführt, dass die «Ventilbestimmung» im Bereich des Motorfahrzeug-Steuervergütungssatzes nicht in Anspruch genommen werden musste. Im Bereich der Gemeinden sieht es also heute recht positiv aus.

Im Bericht werden auch diejenigen Massnahmen aufgelistet, die ursprünglich zur Umsetzung geplant waren, die aber im Nachgang verworfen wurden. Dazu werde ich nicht mehr sagen, Frau Kollegin Savary hat dies bereits erwähnt. Einige

wurden aufgrund von Konflikten mit übergeordnetem Recht oder mit interkantonalen Konkordaten oder aber durch Willensäusserungen des Grossen Rates verworfen.

Der Ursprung des Postulates von mir und Kollegin Savary-Moser war ja bekanntlich der Umstand, dass – nach einigen vorangegangenen Fehlversuchen – in diesem Jahr ein Auftrag angenommen wurde, mit welchem eine der nicht befristeten Massnahmen aus dem Gesamtpaket entfernt wurde. Es ging mit dem Rückkommen auf den alten Verteilschlüssel für die Finanzierung der überbetrieblichen Kurse für den Kanton zwar nicht um sehr viel Geld, aber dennoch wurde damit erstmals ein Tabu gebrochen. Die Wirkung des Gesamtpaketes wurde, wenn auch nur bescheiden, aufgeweicht und insbesondere wurden dadurch in unserem Parlament erneut Gelüste geweckt, an anderen Massnahmen des Paketes «herumzubasteln».

Der vorliegende Bericht sollte Klarheit darüber bringen, ob solche Übungen in Zukunft aus finanztechnischer Sicht vielleicht tatsächlich Platz haben oder eben nicht. Ich glaube die Antwort auf diese Frage ist nach Durchsicht des Berichtes des Staatsrates klar. Der Massnahmenplan hat Wirkung gezeigt, aber nicht über das erwartete Mass hinaus und die Finanzperspektiven der nächsten Jahre lassen keineswegs eine Entwarnung zu. Die Devise kann vorläufig also nur lauten: Finger weg vom Massnahmenpaket, die Anzeichen für eine nachhaltige finanzielle Entlastung sind nicht da.

Zum Schluss darf nicht unerwähnt bleiben, allen zu danken, welche mitgeholfen haben, die Wirkung des Massnahmenpaketes auf den Boden zu bringen. Ein besonderer Dank gebührt dem Staatspersonal, welches mit den erbrachten Opfern zwar nur befristet, aber dennoch ganz substantiell, zum Erfolg des Sanierungsprogrammes beigetragen hat.

Defferrard Francine (*PDC/CVP, SC*). Je m'exprime à titre personnel.

Nous pouvons lire dans le rapport qui nous est soumis à ce jour qu'il y a une sous-estimation de l'incidence positive du gel des déductions fiscales pour les primes d'assurance maladie sur les rentrées fiscales. Lors de la séance du Grand Conseil du 21 mars dernier traitant du mandat sur le dégel de ces déductions fiscales forfaitaires, M. le Représentant du gouvernement n'a pas exclu d'ajuster cette déduction et l'envisage notamment «pour faire un geste pour ces familles quand le besoin s'en fera sentir».

Depuis 2014, plus de 85% des 169 000 personnes physiques contribuables de notre canton ont consenti à un effort bien plus considérable qu'escompté et nécessaire. Un rebond est possible. La balle est dans le camp du Conseil d'Etat.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Notre groupe Vert Centre Gauche accuse bonne réception de ce rapport très pointu fourni par la Direction des finances.

Il y a cinq ans, à la vue de la péjoration des finances cantonales et par souci de respecter par le biais des bases légales un équilibre financier pour les futurs budgets, notre assemblée avait accepté bon gré mal gré une série de mesures. Dans ce sens-là, je ne vais pas répéter les questions et interrogations de mon collègue Piller et je vais aller à l'essentiel. Qu'en est-il aujourd'hui? Est-ce que ces démarches ont porté leurs fruits? C'est en substance les questions que se posent nos deux collègues Nadine Savary et Bruno Boschung. Ces derniers ont du reste méthodiquement ciblé leur intervention avec des questions précises, qui ont engendré des réponses extrêmement complexes de la part de la Direction des finances. On constate dès lors que le sujet a touché moult secteurs dans le fonctionnement de l'Etat et des communes. On a gardé le cap malgré quelques interventions parlementaires demandant de lever le pied dans certains domaines, notre grand argentier balayant souvent ces hasardeuses propositions avec le bon sens redoutable qui le caractérise, tournant à son avantage ou à celui de l'Etat, cela dépend de nos sensibilités politiques, les décisions de notre Grand Conseil.

Je ne vais pas entrer dans le labyrinthe de la réponse donnée par la Direction des finances, mais une chose est certaine: les finances de notre canton ont été stabilisées et ce dernier peut se targuer d'avoir une fortune considérable.

On ne peut pas dépenser l'argent que l'on n'a pas. Lorsqu'on en a, il ne peut être dépensé sans réflexion approfondie et on ne peut répondre à toutes les sollicitations arrivant sur le bureau du Conseil d'Etat. C'est également naïf de penser que les deniers de l'Etat ne suscitent pas l'envie de certains lobbies. Gouverner, ce n'est pas forcément goudronner. Pour l'instant, l'Etat de Fribourg va bien, mais comme le disait le docteur Knock: «Un homme bien portant est souvent un malade qui s'ignore.» Cette périphrase pour dire que les projections en exergue du plan financier de la législature sont à considérer avec sérieux, sans débordement, partant du principe que la mise en route de nouvelles mesures ne devrait s'appliquer qu'avec le souci de répondre à un budget de l'Etat équilibré.

C'est avec ces quelques considérations que notre groupe Vert Centre Gauche a pris acte de ce rapport.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je suis présidente de la commission sociale de la ville de Fribourg. J'interviens pour une mesure particulière, à savoir celle qui concerne l'adaptation des modalités de l'octroi de réductions de primes d'assurance maladie, et c'est avec un certain étonnement que j'ai lu que cette mesure n'avait pas eu l'effet escompté.

Cette mesure, avant qu'elle ne soit mise en place, avait été vivement critiquée par les Services d'aide sociale, car elle allait avoir des effets très négatifs pour les citoyens qui en avaient besoin et pour les services sociaux. Il faut savoir que jusqu'en 2013, donc avant l'introduction de cette mesure, le bénéficiaire d'aide sociale obtenait d'office un subsidé de 100% de sa prime LAMal. De plus le calcul se basait sur la

période effective. La prime était donnée dès que la personne arrivait à l'aide sociale. Or, c'est maintenant l'année qui précède, on tient compte de l'avis de taxation pour donner le subsidé ou non. Si l'année précédente le bénéficiaire avait un bon revenu, il n'obtient aucun subsidé LAMal durant la première année d'aide sociale et toute la prime est payée par l'aide sociale. S'il ressort de l'aide sociale l'année suivante, ce qui arrive assez fréquemment, il recevra le subsidé LAMal alors qu'il n'en a plus besoin. Résultat: une seule année de faible revenu mais deux années de financement de primes LAMal par les collectivités publiques, une fois par l'aide sociale, les communes et en partie le canton, et la deuxième fois par le canton. Pour cette raison, vous dites que cette mesure n'a pas eu l'effet escompté, et d'un autre côté les communes ont, elles, vu l'effet. Pour Fribourg par exemple pour ces subsidés, on est passé de 28 000 frs à 960 000 frs. On est chaque année maintenant autour de 900 000 frs de plus à cause de cette mesure. Cette mesure engendre en plus un immense travail administratif, puisqu'il faut courir après le subsidé et on doit prendre en charge ces personnes, et des inquiétudes pour les bénéficiaires, parce que les services ne paient pas de primes tant que la caisse de compensation n'a pas décidé de subsidés, on ne connaît pas le montant qui sera à sa charge. Il arrive souvent que la caisse maladie met le bénéficiaire en poursuite, le SSR ne fait pas d'avance sur les subsidés, parce que la caisse de compensation ne reconnaît pas nos cessions sur les subsidés et n'est pas d'accord de rembourser directement le SSR. Cela devient très problématique si le bénéficiaire quitte l'aide sociale avant l'octroi du subsidé.

La question se pose donc: ne pourrait-on pas revenir au système précédent? Le subsidé est ainsi accordé quand la personne en a vraiment besoin. Le subsidé n'est pas remboursable contrairement à la prise en charge de l'aide sociale. Fin des retards des décisions des subsidés par la caisse de compensation, il suffit que le service social fasse une attestation avec le début d'aide matérielle et automatiquement le subsidé débute. Beaucoup moins de travail administratif pour les services sociaux et les subsidés LAMal sont à la charge de l'Etat, mais l'Etat rembourse 40% de l'aide sociale. On s'y retrouve finalement. Simplification administrative, puisque les primes LAMal sont l'affaire de la caisse de compensation, le service social n'intervient pas.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, M. le Commissaire, de revoir cette mesure.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Notre groupe a pris acte du rapport du Conseil d'Etat sur l'analyse des incidences des mesures structurelles et d'économies de l'Etat.

Nous constatons avec beaucoup de satisfaction que l'impact positif total se situe selon le Conseil d'Etat de l'ordre de ces 415,5 millions de francs sur l'ensemble de la période 2014–2016, alors sur trois ans, et ceci sur la base de 131 mesures, au total presque 271 millions de francs, soit 65% grâce aux

revenus supplémentaires et à certaines mesures touchant au personnel et dans ce domaine également grâce à la limitation de nouvelles prestations de tiers.

Nous félicitons tout d'abord toutes les personnes au sein de l'administration cantonale qui ont travaillé sur ce projet important et qui sont arrivées avec des résultats remarquables. Nous félicitons également le fait que les communes dans leur ensemble ont été traitées favorablement avec des gains nets estimés à ces 30,2 millions de francs. Enfin, le Conseil d'Etat a compris le message de ne pas charger financièrement nos communes.

Dans le rapport, le Conseil d'Etat mentionne que les améliorations sont dues également aux mesures complémentaires dans le cadre des procédures budgétaires successives. Nous nous posons la question de savoir pour quelles raisons le budget 2019 prévoit à nouveau une croissance du secteur public avec trente nouveaux postes auprès de l'administration cantonale, un prélèvement sur la fortune de 65,9 millions de francs, au lieu de stabiliser les charges. Nous constatons à nouveau une augmentation à hauteur de 76 millions de francs, et surtout pas de décharge fiscale pour les citoyennes et citoyens de notre canton.

Avec ces quelques remarques, notre groupe prend acte du rapport.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis président de l'Association des communes fribourgeoises et syndic de Romont.

Le groupe démocrate-chrétien tient à remercier le Conseil d'Etat pour ce rapport complet et bien rédigé, qui répond à un postulat qui n'est pas de moindre qualité.

Une fois n'est pas coutume, nous allons nous positionner sur les titres et considérants. En effet, et c'est un des chevaux de bataille du rapporteur du groupe, manque dans le titre le «et» qui change tout entre «structurelles» et «d'économies».

Les économies, c'est bien – changer les structures, c'est mieux afin que chacun ait la quantité de grain à moudre qui correspond à la capacité de son moulin.

Lorsque l'Etat parle dans son rapport de problèmes financiers structurels, nous n'avons pas l'impression de parler des mêmes structures.

Les MSE avaient un cadre très strict et ne souffraient aucune amputation afin de ne pas déséquilibrer les efforts. Le danger de ce genre de mesure est de passer de la constance à l'immobilisme et c'est bien le souci mis en exergue par le postulat.

Pour avoir accompagné la lecture des résultats financiers pour les communes, je confirme que plus les années passent, plus les comparaisons deviennent difficiles car polluées par d'autres éléments extérieurs, comme par exemple l'indice des prix à la consommation.

Cette collaboration Etat-communes pour les MSE doit être l'embryon-type de travail pour le bien commun et devra être appliqué avec le même suivi annuel très fin pour le PF17. Les montants seront alors un multiple des chiffres cités dans le rapport.

L'évaluation doit reposer sur des estimations rétrospectives effectuées sur la base des comptes de l'Etat et des communes.

C'est la brillante intervention d'un député demandant de supprimer une MSE consistant à réduire de 10% les forfaits alloués par l'Etat pour les cours interentreprises qui a mis en mouvement cette masse de fonctionnements, qui semblaient figés pour l'éternité.

La réduction de la progression des effectifs dans l'enseignement peut être considéré comme une MSE mais avec son fuseau horaire propre.

Le rapport souligne bien la dynamique qui doit s'instaurer presque automatiquement entre la rigueur budgétaire imposée et les moyens financiers de l'Etat tout en respectant les bases légales.

Une des qualités des MSE a été de créer un état d'esprit constructif et attentif à la bonne utilisation des moyens financiers, loin de l'habitude d'utiliser le budget dans sa totalité afin qu'il ne soit pas réduit dans l'exercice suivant. Cet effort est appelé dans le rapport «processus d'amélioration continue des politiques publiques menées par l'Etat».

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien vous invite à prendre acte de ce rapport. Postulat et rapport semblent des outils bien faibles par rapport aux enjeux actuels: PF17, Caisse de Pension etc.

Nous allons maintenant être un peu agricoles: sur toute machine agricole, nous trouvons des boulons de sécurité, qui permettent de sauver les mécanismes de toute surcharge.

M. le Conseiller d'Etat, gardez dans la loi le boulon de sécurité qui permet d'utiliser les impôts sur les véhicules pour corriger les difficultés entre Etat et communes.

Et en plus, ce boulon ne mange pas de foin.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Les mesures structurelles semblent avoir porté leurs fruits pour les finances du canton. Par contre, je trouve que les coupes ont apporté un peu d'air à certaines places et cela s'est fait de manière linéaire. Je trouve que l'on dit souvent que parce qu'un conseiller d'Etat a coupé une place, l'autre doit systématiquement le faire, et je pense qu'il n'y a pas une analyse qui soit faite sur les dépenses de l'Etat. Où est-ce une réelle dépense et où est-ce un investissement, un investissement surtout pour l'avenir?

Nous avons récemment eu l'exemple avec le travail au noir, où, finalement, le Conseil d'Etat refusait certaines mesures qui pouvaient rapporter de l'argent et cela ne doit pas être fait

dans ce sens-là. Si l'on veut gagner de l'argent plus tard, on doit faire des dépenses qui permettent d'investir pour l'avenir. On parle également du social. On voit par exemple La Tuile, qui réinsère des personnes qui seront finalement à la charge du social si on ne le fait pas. Je pense que dans ce sens-là, c'est deux exemples où les dépenses sont des investissements pour l'avenir.

J'ai aussi un peu peur que les mesures que l'on voit aujourd'hui, qui semblent porter leurs fruits, soient un report de coûts et que finalement d'ici quelques années on doit peut-être faire du rattrapage, et je pense que le Conseil d'Etat doit aussi avoir une réflexion par rapport à cela, pas que l'Etat scie la branche sur laquelle il est aujourd'hui.

Le Grand Conseil a décidé d'analyser le fonctionnement des tâches de l'Etat. On n'a pas de nouvelles par rapport à cette analyse et j'aimerais savoir, M. le Commissaire, où en est cette analyse au niveau du fonctionnement et des tâches de l'Etat. On peut dire que l'on peut faire des économies en fonctionnant mieux, en enlevant certaines tâches qui ne servent à rien et qui font plus de dépenses que ce qu'elles apportent. Je pense que cela va faciliter aussi le fonctionnement des différents services.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie tous(tes) les députés(es) pour les différentes remarques et analyses. Je constate que, dans l'ensemble, vous approuvez tous ce rapport et j'en suis, au nom du Conseil d'Etat, très satisfait. Je signale aussi les discussions constructives qu'il y avait eues concernant ce paquet de mesures difficile à faire passer, en octobre 2013, si mes souvenirs sont bons. Mais je crois que le Grand Conseil avait assumé aussi ses responsabilités par rapport à la situation financière de l'époque.

Certains d'entre vous ont parlé de confusion, parce qu'il y a d'autres éléments, etc. Evidemment, il y a chaque mois ou chaque année des éléments qui viennent perturber par rapport à une situation de départ. Je rappelle que la situation de départ, ça a été cité ce matin, c'était le plan financier de l'époque, avec un déficit de 415 millions. Là, il a fallu revoir certains éléments.

J'ai constaté qu'il y a une certaine crainte qu'on ne revienne avec un paquet de mesures, mais je vous assure et vous rassure, l'analyse est permanente. Elle est vraiment permanente, l'analyse des objets qu'il faut tenir ou qu'il faut garder ou ne pas garder. J'aimerais juste répondre en cela à M. le Député Ducotterd: je vous défie de trouver où on a fait des réductions linéaires dans ce paquet de mesures, en 2013, parce qu'il y en a peut-être – je laisse une porte entrouverte –, mais à mon sens il n'y en a pas. Cela n'a pas été basé sur une diminution linéaire. Je vous assure, en 20 ans, je pense que j'ai vu au moins quatre plans de mesures d'économies et, je me souviens, à une époque, on a dit qu'on enlevait 10% de subventions partout. Et là, on ne l'a pas fait. Ce sont quatre groupes de travail, instaurés par le Conseil d'Etat, avec les différents

services, qui ont fait l'ensemble des analyses. Je peux vous assurer qu'il y a un travail de fond qui a été réalisé. D'ailleurs, les discussions constructives avec l'Association des communes à l'époque, M^{me} la Députée Savary l'a bien relevé, ont permis de ficeler ce paquet. Certains députés l'ont dit, on ne peut pas arrêter des mesures. Il y a une mesure qui a été arrêtée, mais il y a d'autres mesures qui étaient, à part en ce qui concerne le personnel, restées pérennes. C'était ça, la décision. En cela, je réponds à M. le Député Emmanuel Waeber, qui a constaté une augmentation des charges, respectivement du personnel, en 2019... Je précise juste que – j'ai les chiffres sous les yeux –, depuis qu'on a fait les mesures d'économie, en 2014, les charges ont évolué de 0,5%, 1,2% en 2015 et 2% en 2016. En 2017, il y a eu la fin des mesures d'économie pour le personnel et l'augmentation pour la Caisse de pension, respectivement à charge 50% pour l'employeur et 50% pour l'employé, on est donc montés à 3,9% d'augmentation de charges dans le budget 2017. En 2018, on est descendus à 1,5% et, pour le budget 2019, que vous allez traiter la prochaine session, on a une évolution des charges de 2,2%. Mais pour le personnel, on est à 1,8%. Evidemment, il faut bien assumer. On aura l'occasion de vous donner le détail. Je peux cependant comprendre votre remarque, mais je crois que, d'une manière générale, c'est plutôt bien maîtrisé.

En ce qui concerne les autres éléments, M. le Député Waeber a dit qu'on puise – si je vous ai bien compris, Monsieur le Député – dans la fortune. Il y en a suffisamment qui me reprochent qu'on n'utilise pas la fortune. J'espère seulement qu'on utilise ces 65 millions prévus pour couvrir les investissements, parce que décider des investissements, c'est une chose, les réaliser avec toutes les contraintes qu'il y a, c'est une deuxième chose. Mais, effectivement, vous avez raison, on puise plus que la norme, mais ça veut dire que nous avons les moyens de nos politiques; nous pouvons assumer, justement, parce que nous avons une fortune.

J'ai bien écouté M^{me} la Députée de Weck. Je vous avoue que c'est tellement technique que je ne suis pas capable de répondre ou, en tout cas, je n'ai pas tout compris (*rires*). Eh bien, on fera une bonne séance les deux (*rires*). Mais, en tout cas, je vous remercie d'avoir soulevé ce problème, parce que, à ce que j'ai entendu de vos remarques, ça mérite une analyse et, si on arrive à trouver le chemin pour corriger, si ça crée plus de problèmes que de solutions, eh bien, il faut le corriger. En tout cas, l'examen, je peux vous assurer qu'il sera fait et on aura l'occasion d'en parler.

Ensuite, M. le Député Butty a parlé des effets MSE, que c'était plus, si j'ai bien compris... Enfin, je vous explique la vision des choses du Gouvernement, parce qu'à l'époque, on a parlé surtout des effets conjoncturels ou structurels. Vous connaissez la situation en 2013: l'économie fonctionnait bien, on n'avait pas des problèmes conjoncturels mais des problèmes structurels. Cela veut dire qu'on avait emmagasiné trop de nouvelles dépenses et quand on va trop loin, il faut tirer le frein à main.

Mais c'est mieux de le tirer longtemps à l'avance que trop tard. Quand il faut faire des mesures d'économies, c'est qu'on a tiré le frein à main trop tard. Ça, c'est la réalité. Il faut donc le comprendre par rapport à la conjoncture, quand je parle de mesures structurelles.

En ce qui concerne les boulons de sécurité, je vous assure que – vous l'avez dit vous-même, M. le Député – ça ne mange pas de foin. On ne va donc pas enlever cet article. Il était prévu, mais on a constaté qu'on l'avait bien prévu et qu'on n'en a pas eu besoin, parce que l'analyse a été faite de manière très pointue.

Concernant l'analyse des tâches de l'Etat, question posée par M. le Député Ducotterd, il y avait effectivement eu, sauf erreur, un postulat de votre part, si mes souvenirs sont bons, avec M. le Député Butty. On a eu une analyse à l'interne, mais je vous assure, l'analyse est faite d'année en année. On se dit: «Est-ce que c'est ceci? Doit-on encore le faire ou pas?» Mais ce que vous aviez posé comme question, c'est dans le cadre de notre fonctionnement. On a évalué certains modèles, il faut admettre que nous avons pris du retard, mais ce n'est pas dessous la pile, je peux vous l'assurer.

M^{me} la Députée Savary a dit tout à l'heure qu'on avait eu des discussions tôt le matin, à 6h30. Cela a été bénéfique et je dis toujours que l'avenir appartient aux lève-tôt et qu'un paysan devrait avoir gagné sa vie avant 7 heures (*rires*). Quand je vois rigoler le député Kolly, je me dis qu'il doit se dire que c'est la même chose pour les fromagers (*rires*). Mais nous avons aussi eu des discussions constructives de bonne heure le matin pour le projet fiscal et là, nous avons aussi trouvé des solutions. On verra ce que le Grand Conseil décidera. Mais en cela, j'aimerais juste répondre à M. le Député Benoît Piller, je confirme les propos que j'ai tenus à l'époque, pour moi c'est clair. Mais, rassurez-vous, le Gouvernement doit prévoir et doit éviter des charges nouvelles pour augmenter les impôts. C'est ça, la politique. Et puis, vous avez dit que le projet fiscal va coûter cher. En fait, le projet fiscal pour le canton va coûter – chiffre statique – 20,8 millions. On parle de 40 millions; c'est vrai que c'est 40 millions de charges pour l'Etat, mais 10 millions, c'est une aide aux communes et 10 millions, respectivement 8 millions, ce sont des mesures sociales supplémentaires à charge de l'Etat. C'est comme ça qu'il faut le comprendre.

Je termine là-dessus. Je pense aussi que c'est un projet équilibré et, comme je vous connais, je suis persuadé que vous allez suivre les propositions du Conseil d'Etat, mais c'est de la musique d'avenir. Pour ce rapport, je vous remercie encore une fois.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Clôture de la session

> La séance est levée à 10h40

Le Président:

Markus ITH

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*